



• LOI 88 ET ENCADREMENT DE L'ÉVALUATION : SAISIR LA BALLE AU VOL !

LOI 88 ET ENCADREMENT DE L'ÉVALUATION : SAISIR LA BALLE AU VOL !

Il y a présentement beaucoup de dossiers importants mis de l'avant par la commission scolaire, qui sont repris par les directions d'écoles, et qui tombent sur le dos des enseignants à peu près tous en même temps. D'abord, il y a les **nouvelles obligations liées à la loi 88**; ensuite, il y a le **renouveau de l'encadrement local** pour l'évaluation des élèves. Il faut cependant noter la nuance suivante : les demandes liées à la loi 88 sont obligatoires, alors que le renouveau de l'encadrement local d'évaluation *n'est pas obligatoire*. L'occasion est belle, malgré tout, pour saisir la balle au vol et apporter des changements qui pour une fois pourraient permettre d'améliorer quelque peu la condition enseignante. Voici deux exemples :

1. Les **compétences transversales** : il est permis d'en évaluer une seule par année selon le Régime pédagogique; de plus, pour le **bilan des apprentissages**, il est permis d'en évaluer une seule, au moyen de commentaires. Il n'y a aucune obligation à ce que les compétences transversales soient toutes évaluées à la fin du primaire. Une proposition à la direction d'école dans ce sens peut être faite par les enseignants.
2. Le **calendrier scolaire** : en proposant à la direction d'école de réaménager le calendrier scolaire, il est possible, par exemple, de réduire le nombre d'étapes à 3, au lieu de 4, comme il se fait déjà dans la majorité des écoles primaires du Québec.

L'exemple suivant provient d'une école primaire de la **commission scolaire English Montreal**, mais il aurait pu provenir d'une multitude d'autres écoles publiques ou privées.

CALENDRIER SCOLAIRE A TROIS ÉTAPES	NOMBRE DE JOURNÉES D'ENSEIGNEMENT	PREMIERE ANNÉE DU CYCLE	DEUXIEME ANNÉE DU CYCLE
<i>En octobre : rencontre de parents axée sur le progrès des élèves</i>		Communication 1 ¹	Communication 5
Étape 1 (1 septembre au 19 novembre)	61 jours	Communication 2 (Bulletin)	Communication 6 (Bulletin)
Étape 2 (24 nov. au 26 février)	61 jours	Communication 3 (Bulletin)	Communication 7 (Bulletin)
Étape 3 (9 mars au 23 juin)	78 jours	Communication 4 (Bulletin)	Communication 8 (Bilan)

• LOI 88

LOI 88

Comme vous le savez sans doute déjà, la plupart des dispositions de la **loi 88** sur la gouvernance des commissions scolaires sont en vigueur depuis juillet dernier. Ainsi, le MELS a décidé que le **taux de diplomation pour la commission scolaire Riverside devra passer de 81% à 88%** d'ici 2020. Conséquemment, la commission scolaire a l'obligation de signer une convention de partenariat avec le MELS pour étayer les mesures qui seront prises pour atteindre cet objectif. Les équipes écoles devront s'atteler à la tâche de déterminer à leur tour comment elles s'y prendront pour contribuer à l'atteinte de ce résultat. Des rencontres sont actuellement en cours à la commission scolaire pour déterminer quels seront les autres objectifs mesurables à atteindre. Un document du MELS (*L'école, j'y tiens: Tous ensemble pour la réussite scolaire, MELS, 2009, p. 17*) résume la situation ainsi : il faudra que « tous les acteurs agissent de manière concertée

et se sentent unis par une obligation de résultats ». Il est intéressant de noter que parmi les 5 commissions scolaires à avoir un taux de 80% ou plus, 4 sont des commissions scolaires anglophones.

Voici un tableau sommaire des documents à produire cette année en lien avec la loi 88:

DOCUMENT	CONTENU	ÉCHÉANCIER
PLAN STRATÉGIQUE de la commission scolaire (durée de 5 ans)	<ul style="list-style-type: none"> Doit intégrer les « objectifs mesurables » du MELS, (dont le taux de diplomation désormais fixé à 88%) 	Printemps 2010
PLAN DE RÉUSSITE SCOLAIRE (écoles)	<ul style="list-style-type: none"> Chaque école doit inclure ces « <i>objectifs mesurables</i> » dans le Plan de réussite et préciser <i>comment</i> ils seront atteints. 	Printemps 2010
CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (écoles)	<ul style="list-style-type: none"> Contrat entre l'école et la commission scolaire par lequel l'école s'engage à atteindre tous les « <i>objectifs mesurables</i> » Ce document fait état des ressources dont l'école a besoin pour atteindre ces « <i>objectifs mesurables</i> » 	Juin 2010
CONVENTION DE PARTENARIAT (Commission scolaire)	<ul style="list-style-type: none"> La commission scolaire doit signer un contrat avec les MELS par lequel elle s'engage à atteindre les « <i>objectifs mesurables</i> ». 	Juin 2010

• EXAMENS DE FIN DE CYCLE

EXAMENS DE FIN DE CYCLE

Et comme si ce n'était pas assez, la commission scolaire a jugé approprié **d'imposer des examens de fin de cycle en avril, mai et juin 2010**, pour le primaire et le secondaire. Trois mois d'examens... Et dire que la réforme (ou **L'École d'aujourd'hui** selon sa plus récente appellation) devait donner aux enseignants plus de temps pour soutenir le développement des compétences... Des journées de correction pour les enseignants sont prévues, mais restent à être confirmées.. Nous avons demandé que la commission scolaire présente un échéancier précis de tous ces examens, afin que les enseignants visés sachent à quoi s'en tenir ; cette liste sera disponible en janvier prochain. Nous la ferons circuler aussitôt que nous l'aurons.

• FLAMME OLYMPIQUE

FLAMME OLYMPIQUE

L'école secondaire Heritage Regional a été choisie, parmi 16 au Canada (2 au Québec) pour transporter la flamme olympique, lors de son passage à Laval le 10 décembre prochain, à l'Hôtel de Ville (boulevard Chomedey), à 11h 51. Une vingtaine de participants de cette école seront là, dont trois enseignants : **Payal Grover, Ryan Payne and Julie Rouette**. Félicitations à Heritage !

Profitez-bien du congé de Noël ! Joyeuses fêtes !



Michel Gagnon
Président

¹ *L'école , j'y tiens: Tous ensemble pour la réussite*